

Les héritiers reçoivent avec gratitude l'argent, les terres, les meubles de leurs ayeux généralement par testament puisque les Broqueville passaient souvent par les notaires pour régler définitivement les questions de succession. Parfois des mauvaises surprises attendent les héritiers comme celles de payer les dettes du père après son décès.

C'est ce qui arrive à Jean Broqueville, sieur d'Endardé qui doit vendre une terre de une concade située au lieudit A Laleman situé dans la juridiction de Monfort. Cette terre est vendue à Joseph Lafont.

Dans le texte de 1681 (1), on apprend que ce dernier a bien la somme de 150 livres en main mais qu'il ne la donne pas dans les mains de Jean Broqueville puisque cette somme doit lui retourner au nom d'une dette que feu Jean Broqueville et sa demi-sœur Gracie Broqueville veuve de Jacques Libéros doivent à *"feu maître Antoine Palanque procureur au parlement de Toulouse et laquelle même somme aurait été cédée par feu maître Raymond Palanque conseiller et magistrat royal présidial en Toulouse fils et héritier dudit feu Antoine Palanque audit Lafont comme mari et conjointe personne de feu Jeanne Palanque première femme dudit Lafont par ses actes de mariage passés retenu par Condamine notaire de Toulouse le 5 juillet 1670 à prendre sur les héritiers dudit Jacques Libéros et ses obligées en faveur dudit sieur de Palanque procureur du nombre desquels ressort ledit feu Broqueville lequel feu sieur Palanque conseiller avait retiré la somme de ses mains de Jean Libéros fils audit Jacques et ainsi ladite somme restée d'hier audit Lafont par ledit Broqueville comme en oblige conjointement avec ladite Gracie Broqueville lequel sieur Broqueville au moyen présente la présente toute demeure subrogé au lieu, place et droits et y poste que dudit Lafont en principal et intérêt la somme de 150 livres depuis la tenue dans les mains audit Lafont contre les héritiers dudit feu sieur Palanque dont aussi pacte de mariage moyen de de ledit sieur Broqueville s'est dépouillé de ladite terre (...)."*

Ce texte nous apporte quelques informations supplémentaire ou tout au moins confirme des résultats de recherches plus anciennes. Comme il s'agit des héritiers de feu Jean Broqueville qui doivent payer cette somme et qu'il n'y en a plus que deux, c'est-à-dire Jean et Gracie qui est la fille issue du mariage de Jean Broqueville avec Jeanne de Limoges Artigues et du sieur d'Endardé issus de l'union du même Jean avec Françoise de Saint-Arroman. Gracie, bien qu'elle soit encore en vie ne semble pas payé cette somme. Je pense que son demi-frère prend tout à sa charge en vendant cette terre. On peut dire alors que les frères et sœurs de Jean et Gracie sont décédé au moment de cet acte. Jean Libéros fils de feu Jacques est encore en vie.

Deux petites informations qui complètent la généalogie. Il faut reconnaître qu'à force d'avoir des ventes ou des achats de terres, j'ai tendance à ne plus les photographier tant cela ne me donne pas beaucoup d'indications supplémentaires pour mon travail d'histoire et de généalogie.

Actes plus anciens

Le 21 juin 1659, dans un acte (2) opposant Maître Antoine Palanque à Jean Broqueville, on découvre probablement l'origine du litige entre les deux familles. Feu Jacques Libéros (+1658) avec Jean Laforgue et Bernard Libéros ont une dette de 1.062 livres en faveur de maître Antoine Palanque. Visiblement Jacques Libéros n'a pas payé son dû avant sa mort en 1658. Cette dette est alors comptabilisée à sa femme Gracie Broqueville. Celle-ci fait appel à son père pour l'aider à payer 600 livres à Antoine Palanque. Ainsi, le père et la fille s'engage à payer en 1660 cette somme.

Le 29 juillet 1669, dans un acte de transaction entre Sabathier et Broqueville (3), on découvre que la somme a été payée en partie mais qu'il reste encore 462 livres à réglé. Comme Jean Broqueville est décédé le 7 octobre 1661, la dette est transmise aux héritiers, c'est-à-dire Jean II Broqueville. Suite à un procès, Antoine Palanque a fait saisir tous les biens de Jean Ier Broqueville mais son fils, Jean

II, s'y est opposé d'autant qu'il est donataire de tous les biens de son père. Un élément supplémentaire intervient dans cette affaire, Guillemette Broqueville sœur cadette de Jean II revendique au même titre que son mari Isaac Sabathier de recevoir son héritage séance tenante, ce qui, visiblement ne facilite pas le paiement de la dette. Et c'est ainsi qu'en 1681, Jean II vend une terre pour payer les 150 livres restantes à Joseph Lafont le dernier héritier de la dette du côté des Palanques.

Une parenté ?

Je suis en train de clore ce texte. Je me dis que ce serait intéressant que je voie dans ma généalogie des descendants Broqueville si ce nom n'apparaît pas quelque part. Il apparaît tout de même une seule fois en la personne d'Antoine Palanque marié à Blasie Lauzéro ! Je n'ai aucune information sur ce couple si ce n'est qu'Antoine Palanque est procureur du roi au Parlement de Toulouse ! Or nous nous trouvons exactement à la même période que la précédente. Feu Raymond Palanque fils de feu Antoine a transmis, de son vivant, la dette à son beau-frère Joseph Lafont en vue de sa récupération, chose qui se fait par la vente de la terre sise A Laleman vendu par le sieur Jean Broqueville sieur d'Endardé !

Or Blasie Lauzéro est la fille de Raymond Lauzéro et de d'Antoinette Beaumillé. Raymond Palanque est probablement le parrain de Raymond Lauzéro ! Ce dernier est fils de François et de... Blasie Broqueville d'Empiroy !

Il y a donc une lointaine parenté entre les Broqueville et les Palanque du côté de la branche des Empiroy. D'ailleurs, on voit dans le registre paroissial de 1656, on trouve ceci : *"Le 23 juillet 1656 a été baptisé Germain Castaigne fille de Vidau Castaigne et a Guillemine Palanque ayant parrain Germain Broqueville et demoiselle Marie Broqueville, frère et sœur, fils de noble Jean de Broqueville, seigneur d'Empiroy."* (4567)

Géry de Broqueville

(1) Notaire Ponsin côte 3E8988 aux AD32 ([24175-24177](#))

(2) Notaire Ponsin côte 3E8975 ([11538-11542](#)). Un [autre texte](#) a déjà été écrit concernant cet acte.

(3) Notaire Ponsin côte 3E8980 aux AD32 ([23855-23857](#))